



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines
Service des personnels enseignants
de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau DGRH B2-1

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE
DEMANDE DE CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

A retourner impérativement à la direction des services départementaux de votre département
au plus tard **le 18 janvier 2022**
Aucune demande ne doit être adressée directement au ministère

Afin d'éviter les risques d'erreur dans le cadre de votre demande de mutation, nous vous invitons à bien **prendre connaissance de la notice d'emploi avant de compléter ce formulaire.**

NUMEN : |

Civilité : Madame ☐ - Monsieur ☐

Date de naissance : |

Nom de naissance : |

Nom d'usage : |

Prénom : |

Téléphone portable : | (Facultatif)

Adresse personnelle : |

| |

CACHET D'ENREGISTREMENT DU COURRIER A
L'ARRIVÉE DANS LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

1. DÉPARTEMENT AUQUEL VOUS ÊTES RATTACHÉ(E)
ADMINISTRATIVEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE :

|
(code département sur 3 chiffres – Département en toute lettre)

2. CORPS/GRADE :

- ☐ Instituteur
☐ Professeur des écoles de classe normale
☐ Professeur des écoles hors classe
☐ Professeur des écoles de classe exceptionnelle

3. ECHELON :

Echelon au 31/08/2021 : | | | |

Echelon au 01/09/2021 : | | | |

Si votre échelon est différent, merci de sélectionner la raison de ce changement :

- ☐ Changement suite à classement initial (stagiaire) ou reclassement
☐ Changement suite à promotion

4. SITUATION ADMINISTRATIVE :

| |

5. AFFECTATION ACTUELLE :

| |

| |

6. DEPARTEMENT(S) SOLLICITE(S) :

Vœu 1 :

Vœu 4 :

Vœu 2 :

Vœu 5 :

Vœu 3 :

Vœu 6 :

Conformez-vous au tableau de codification (notice page 4)

LES CONJOINTS LIANT LEURS VŒUX doivent exprimer des vœux identiques, dans le même ordre en nombre égal

Vœu impératif :

concerne uniquement l'agent muté à Mayotte. Ce vœu assure au candidat un retour dans le département où il exerçait avant son arrivée à Mayotte. (Rubrique 6 de la notice)

ELEMENTS DE BONIFICATION SOLLICITES

7. DEMANDE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT OU DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (RUBRIQUE 7) :

Bonification sollicitée :

- ☐ Rapprochement de conjoint (situation appréciée au 31/08/2022)
- ☐ Autorité parentale conjointe (Garde partagée/Résidence alternée/Droit de visite et d'hébergement)

Nombre d'enfant :

(enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans le 31 août 2022)

Année(s) scolaire(s) de séparation au 31 août 2022 :

½ Année	2 Années ½	
1 Année	3 Années	
1 Année ½	3 Années ½	
2 Années	4 Années et +	

Majoration forfaitaire :

(le/la) candidat(e) exerçant son activité professionnelle dans un département d'une académie non limitrophe de celle de son (sa) conjoint(e) ou de l'autre parent bénéficiant de

Cadres réservé à l'administration		
OUI		NON

8. DEMANDE AU TITRE DES VŒUX LIES :

Les vœux liés ne sont possibles que si votre conjoint(e) est enseignant(e) du premier degré et lie également ses vœux aux vôtres.

Pour rappel : les conjoints liant leurs vœux doivent exprimer des vœux identiques, dans le même ordre en nombre égal

NUMEN du conjoint :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Département de rattachement :

9. DEMANDE AU TITRE DU CENTRE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX (CIMM) :

Département d'Outre-Mer sur lequel le centre des intérêts matériels et moraux son sollicités :

10. ANCIENNETE DE FONCTIONS DANS LE DEPARTEMENT ACTUEL :

L'ancienneté prise en compte débute à compter de la quatrième année dans le département en qualité d'enseignant titulaire. La situation est appréciée jusqu'au 31/08/2022

Cadres réservé à l'administration		
ANS	MOIS	JOURS

11. EXERCICE EN EDUCATION PRIORITAIRE

Cette bonification concerne les personnels titulaires affectés sur l'année scolaire en cours dans une école ou un établissement relevant de la politique de la ville ou dans une école ou un établissement participant au programme REP ou REP+ et justifiant d'une durée minimale de 5 années de services continues au 31 août 2022 dans ces écoles ou ces établissements.

Cadres réservé à l'administration		
OUI		NON

12. CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE

Si vous avez participé l'an dernier au mouvement interdépartemental et que vous formulez le même premier vœu, vous bénéficierez automatiquement des points de capitalisation.

CONFIRMATION DE LA DEMANDE ET ENGAGEMENT A REJOINDRE LE DEPARTEMENT OBTENU

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lignes directrice de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels ainsi que de la note de service annuelle relative au mouvement des personnels enseignants du premier degré, m'engage à rejoindre le département obtenu à la rentrée scolaire 2022.

Signature :

Fait à

Le